

d'offrir à la Majesté de son Nom "l'hostie pure" qui remplaçait les holocaustes devenus indignes : et de ces rapprochements si intimes avec l'auteur du sacerdoce, de cette participation si profonde à sa constitution même et à sa fonction, Marie n'aurait pas senti couler en elle l'effusion de "cette huile de grâce qui consacra Jésus, de préférence à tous," comme l'unique prêtre digne des complaisances de Dieu ?

Que si l'on veut soutenir que la condition de Marie ne lui permettait pas de recevoir le sacrement de l'Ordre, ni d'en exercer les fonctions rituelles, j'en tombe d'accord sans difficulté ; ce n'est pas en parité absolue avec les prêtres consacrés par l'ordination sacramentelle que j'attribue à Marie la grâce de l'état sacerdotal : c'est d'une manière excellente et éminente, qui dépasse l'ordre hiérarchique, les formes particulières et les fonctions extérieures ; c'est par la réalité intérieure de la grâce, de la sainteté et de la puissance. Il en est du sacerdoce comme de la science, de la prophétie et des miracles : "Il est indubitable, dit saint Thomas, que Marie reçut excellemment tous ces dons, parce qu'il faisaient partie de la plénitude du Christ, encore que, quant à l'usage, elle n'ait mis en œuvre que ceux qui convenaient à sa condition." Elle ne fut, par profession, ni docteur, ni prophète, ni thaumaturge ; mais aucun docteur n'eut une science comparable à la sienne, ni aucun thaumaturge une pareille puissance, ni aucun prophète une connaissance si étendue de l'avenir. De même ne fut-elle point prêtre par une ordination semblable à celle des Apôtres et ne célébra-t-elle jamais la messe sur l'autel eucharistique : encore que tout ce qui entre dans le sacerdoce de dons, de grâces, de sainteté, de puissance sur Dieu à satisfaire et sur les hommes à sanctifier, ait été versé en elle en surabondance et en plénitude, au jour de son immaculée conception, que l'Écriture appelle sa merveilleuse "ordination, opérée par l'Éternel lui-même : *ab Aeterno ordinata sum* (1)."

Encore, à regarder de plus près, peut-on voir dans la vie de Marie *certaines actes* qui constituent d'une manière

(1) Maria fuit ordinata et constituta sacerdos mystica, ut Christum suum in holocaustum et victimam pro peccato offerret Deo, ad redemptionem totius generis humani. — C. a L. in Prov., VIII, 23.